



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

lutte contre la pauvreté dans les territoires

Question au Gouvernement n° 2081

Texte de la question

LUTTE CONTRE LA PAUVRETÉ DANS LES TERRITOIRES

M. le président. La parole est à Mme Laurianne Rossi.

Mme Laurianne Rossi. Madame la ministre des solidarités et de la santé, « Gentrification et paupérisation au cœur de l'Île-de-France », tel est le titre de l'inquiétante étude publiée le 3 juin dernier par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France, qui révèle un creusement inédit des inégalités depuis quinze ans dans la région. Les fractures sociales et territoriales s'y sont lourdement aggravées. Si la région Île-de-France est la plus riche de notre pays, elle est hélas devenue la plus inégalitaire, avec un taux de pauvreté, supérieur à la moyenne nationale, de 15,9 %. La précarité, le cumul des difficultés, l'assignation à résidence, concentrés au sein de certaines villes, de certains quartiers sont une réalité contre laquelle le Gouvernement et la majorité sont totalement et quotidiennement engagés. *(Exclamations sur quelques bancs du groupe GDR.)*

Élue d'une circonscription d'Île-de-France qui n'échappe pas à la montée des inégalités et à l'enjeu de la mixité, je veux associer l'ensemble des parlementaires de la majorité à ma question, car cette situation ne saurait, hélas, se résumer au seul territoire francilien : elle concerne l'ensemble de notre pays, puisque 9 millions de Français vivent sous le seuil de pauvreté, dont 3 millions d'enfants.

Notre projet de société est au cœur du pacte républicain et de solidarité – ce pacte républicain qui doit permettre l'égalité des chances, qui promet l'égalité de destin et qui doit garantir à chacun de vivre dignement, de s'accomplir et de réussir.

Madame la ministre, notre majorité, votre gouvernement, mènent depuis deux ans une lutte acharnée pour résorber, à la racine même, les inégalités sociales et territoriales. Éducation, mobilité physique, mobilité professionnelle, accès au logement, plan pauvreté, plan de mobilisation en faveur des quartiers, plan logement : nous agissons, comme cela n'a jamais été fait auparavant, pour mettre enfin un terme à plusieurs décennies d'aggravation de la paupérisation. *(Mêmes mouvements.)*

Madame la ministre, pouvez-vous d'ores et déjà indiquer à la représentation nationale les premiers résultats de ces actions et les mesures complémentaires déployées afin d'endiguer la pauvreté et l'exclusion dont sont encore victimes de trop nombreux Français ? *(Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe LaREM.)*

M. le président. La parole est à Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.

Mme Christelle Dubos, *secrétaire d'État auprès de la ministre des solidarités et de la santé.* En effet, l'étude publiée début juin par l'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région Île-de-France est sans appel et nous oblige. En région parisienne, vous l'avez rappelé, le taux de pauvreté ne baisse pas ; il est même orienté à la

hausse depuis 2008, et dépasse malheureusement le taux national.

M. Jean-Paul Dufrène. Ça ne s'arrange pas !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Ces chiffres et ces constats, qui ne sont pas propres à l'Île-de-France, ont précisément guidé l'élaboration de la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté. Ce plan est le fruit d'une large concertation, et sa mise en œuvre repose sur l'association de l'ensemble des acteurs à partir des territoires. C'est bien au sein et depuis les territoires que notre combat doit être mené, en partenariat avec les chefs de file, notamment les conseils départementaux. En Île-de-France, tous les départements ont manifesté le souhait de s'engager avec l'État. Deux conventions ont d'ores et déjà été signées – avec la Seine-Saint-Denis, « territoire démonstrateur » de la stratégie de lutte contre la pauvreté, et avec l'Essonne. Cette contractualisation, pour votre région, représente près de 20 millions d'euros alloués pour l'année 2019 afin de combattre la pauvreté.

M. Jean-Paul Dufrène. Ce n'est rien !

Mme Christelle Dubos, secrétaire d'État. Mais nous ne nous arrêtons pas là. Nous déployons, en parallèle, de nouvelles mesures pour mieux prévenir la pauvreté et accompagner les personnes vulnérables. Nous agissons contre les inégalités de destin qui se sont installées et qui, malheureusement, perdurent depuis trop longtemps. Je pense à des mesures de bon sens. Le service « Pajemploi + », que j'ai annoncé la semaine dernière, permettra à 800 000 employeurs parents d'enfants de moins de six ans de ne plus avancer le salaire et les frais liés au complément de libre choix du mode de garde ; 5,8 milliards d'euros pourront ainsi être réinvestis. Je pense également à la cantine à 1 euro, dans nos territoires ruraux, et aux petits-déjeuners gratuits. Par ailleurs, nous avons lancé une concertation sur le revenu universel d'activité et, prochainement, nous allons faire de même concernant le service public de l'insertion. Nous devons en effet mieux accompagner les personnes et combattre le non-recours aux prestations sociales. Ce sont 8,5 milliards qui seront investis dans les mesures sociales pour nos concitoyens. *(Applaudissements sur les bancs du groupe LaREM. – Mme Géraldine Bannier applaudit également.)*

Données clés

Auteur : [Mme Laurianne Rossi](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (11^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 2081

Rubrique : Pauvreté

Ministère interrogé : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Ministère attributaire : Solidarités et santé (Mme la secrétaire d'État auprès de la ministre)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 juin 2019](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [20 juin 2019](#)